



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1998/95
3 février 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 2 FÉVRIER 1998, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE
GÉNÉRAL PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DU SOUDAN AUPRÈS
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement de la République du Soudan souhaite conserver le point 4 du paragraphe 7 de l'exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont le Conseil de sécurité est saisi et sur l'état d'avancement de leur examen (S/1998/44), intitulé "Lettre datée du 20 février 1958, adressée au Secrétaire général par le représentant du Soudan (S/3963)", sur la liste des questions dont le Conseil de sécurité est saisi.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(Signé) Elfatih ERWA
